



Organisation de l'aviation civile internationale

Tél. : +1 (514) 954-8220/8221 Fax : +1 (514) 954-6376  
Site web : [www.icao.int](http://www.icao.int)

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'OACI

PUBLICATION IMMÉDIATE

PIO 15/06

### **LA JOURNÉE DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE DE 2006 MET L'ACCENT SUR LA SÉCURITÉ ET LA SÛRETÉ DE L'AVIATION POUR PRÉSERVER LES BIENFAITS CROISSANTS DU TRANSPORT AÉRIEN**

**MONTRÉAL, le 1<sup>er</sup> décembre 2006** — « La sécurité et la sûreté — toujours et avant tout la priorité absolue », tel est pour 2006 le thème de la Journée de l'aviation civile internationale, qui est célébrée tous les 7 décembre pour marquer la création de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) à cette date en 1944.

L'objectif de cette célébration annuelle est de sensibiliser l'opinion mondiale à l'importance de l'aviation civile internationale dans le développement social et économique des États. Dans ce contexte, il convient de souligner le rôle de l'OACI dans la promotion de la sécurité, de l'efficacité et de la régularité du transport aérien international.

La Journée de l'aviation civile internationale a été célébrée pour la première fois le 7 décembre 1994, pour marquer le 50<sup>e</sup> anniversaire de la signature de la Convention relative à l'aviation civile internationale. En 1996, dans le cadre d'une initiative de l'OACI et avec l'assistance du Gouvernement canadien, l'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu officiellement, par résolution, le 7 décembre comme Journée de l'aviation civile internationale et journée officielle de l'ONU.

Chaque année, l'OACI encourage les États à mettre sur pied des programmes d'activités. Levers de drapeaux, remises de prix, spectacles aériens, expositions, tournées et symposiums pourraient faire parties de ces programmes durant l'année 2007. Le site web de l'OACI contient, à l'adresse [www.icao.int](http://www.icao.int), une brève description de la Journée de l'aviation civile internationale, des communiqués de presse ainsi que des messages du Président du Conseil et du Secrétaire général diffusés à l'occasion de célébrations antérieures.

**Message du Président du Conseil  
M. Roberto Kobeh González,  
et du Secrétaire général  
M. Taïeb Chérif,  
à l'occasion de la célébration dans le monde entier  
de la Journée de l'aviation civile internationale, le 7 décembre 2006**

La sécurité et la sûreté sont la fondation sur laquelle repose un transport aérien mondial sain et en plein essor qui bénéficie directement ou indirectement à pratiquement tous les habitants de la planète.

Le bilan de la sécurité aérienne est véritablement remarquable. En 1947, année où les compagnies du monde transportaient quelque 21 millions de passagers, 590 périrent dans 34 accidents. De 2000 à 2005, les transporteurs aériens réguliers des États contractants de l'OACI ont transporté à eux seuls plus de 10,5 milliards de passagers sur à peu près 135 millions de vols. Pourtant, il y a eu pendant chacune de ces années, en moyenne, relativement moins d'accidents et moins de pertes de vie qu'en 1947. L'année 2004, avec 203 pertes de vie et neuf accidents, a été la plus sûre de toute l'histoire de l'aviation commerciale.

Toutes les parties prenantes de l'aviation civile se sont engagées à améliorer encore plus la sécurité d'absolument tous les vols. Cela signifie que l'OACI doit veiller à ce que tous les États contractants respectent les normes mondiales harmonisées de la Convention relative à l'aviation civile internationale. L'Organisation formule et met à jour depuis plus de soixante ans les dispositions de la Convention, dans un esprit de coopération et de consensus mondiaux, avec l'aide des réglementeurs, de l'industrie, des fournisseurs de services et d'autres parties intéressées.

La sûreté de l'aviation, c'est-à-dire la prévention d'actes d'intervention illicite contre les aéronefs ou les installations et services, n'était à l'origine pas visée dans la Convention, car il était probablement jugé inconcevable à l'époque que des actes de violence mortels seraient perpétrés contre les aéronefs ou les installations et services. Par la suite, pour riposter à la flambée des détournements d'aéronefs et d'autres actes illicites, des normes de sûreté ont été adoptées en 1974 sous la forme de l'Annexe 17 (Sûreté) à la Convention.

À la suite des événements qui se sont produits aux États-Unis d'Amérique en septembre 2001, les normes de sûreté ont été renforcées et développées. Une vigilance accrue a permis d'améliorer considérablement la sûreté des aéronefs grâce à des mesures allant du renforcement des portes des postes de pilotage, au resserrement des procédures aux aéroports, à l'inspection/filtrage des bagages, et à la généralisation plus poussée des documents de voyage lisibles à la machine et des passeports électroniques. Pour l'avenir, l'accent est mis sur les menaces nouvelles et émergentes qui pèsent sur la sûreté de l'aviation dans le monde entier.

Le thème de la Journée internationale de l'aviation civile de 2006, *La sécurité et la sûreté — toujours et avant tout la priorité absolue*, rend hommage aux hommes et aux femmes de l'aviation qui protègent les milliards de passagers qui sillonnent les cieux dans le monde entier pour leurs loisirs ou leurs affaires. Il traduit aussi le fait que les voyageurs aériens comprennent et approuvent les mesures qui ont été mises en place pour assurer à tout moment leur sécurité.

L'OACI est fière de ce succès exceptionnel, aboutissement de sa détermination à travailler avec les États contractants et avec tous les autres partenaires de la communauté de l'aviation civile internationale pour mettre à la disposition de tous les citoyens du monde une aviation sûre et sécurisée.

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la régularité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 189 États contractants dans tous les domaines de l'aviation civile.